



PETER HUSTINX  
CONTRÔLEUR

Monsieur José Manuel BARROSO  
Président de la Commission européenne  
1049 Bruxelles

Bruxelles, le 30 avril 2014  
PH/AB/mk D(2014)1045 **C2014-0092**

**Objet: Rapport général sur l'activité de l'Union européenne**

Monsieur le Président,

Je vous adresse la présente afin de vous remercier pour le «Rapport général sur l'activité de l'Union européenne - 2013» du 21 janvier 2014. Il comporte une liste impressionnante des réalisations accomplies durant la dernière année complète du mandat de l'actuelle Commission. Mais plus important encore, il énonce un certain nombre de défis qui continueront d'orienter l'activité de l'Union européenne dans les années à venir.

Deux thèmes ressortent en particulier. Le premier est l'importance grandissante de l'économie numérique à la fois en tant que source de croissance et d'emplois, ce dont les États membres ont profondément besoin, et en tant que source d'inspiration de plusieurs initiatives législatives importantes. Le deuxième concerne les effets positifs de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui a acquis force juridique obligatoire depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne.

Les services en ligne se développent à une vitesse fulgurante, en partie grâce à la créativité et à la perspicacité des concepteurs et développeurs. La demande des consommateurs reste indéniablement le principal moteur de cette évolution, mais il importe de ne pas perdre de vue le paramètre important des informations personnelles communiquées - parfois sciemment, mais généralement sans y réfléchir - dans le cadre de l'utilisation de tels services. Il est dès lors capital que la réforme en cours du cadre juridique européen régissant la protection des données soit menée à bien rapidement et garantisse la mise en place de règles modernes, claires et uniformément appliquées, tant pour les marchés en ligne que pour les marchés traditionnels. J'espère que le large soutien donné en mars dernier par le Parlement européen au texte de compromis incitera les ministres de la justice à convenir d'une position commune lors de leur prochaine réunion de juin.

L'information à caractère personnel est devenue une forme de devise pour payer des services numériques soi-disant «gratuits», un bien immatériel de grande valeur et, de plus en plus, une source de pouvoir de marché pour les plus grands opérateurs sur le marché mondial des services internet. Notre récent *avis préliminaire* sur *Vie privée et compétitivité à l'ère de la collecte de données massives («Big Data»): L'interaction entre le droit à la protection des*

*données, le droit de la concurrence et la protection des consommateurs* s'emploie à explorer les failles dans ces politiques européennes, qui ne semblent pas s'être adaptées au développement des services numériques, ainsi qu'à cerner les synergies et possibilités de dialogue plus étroit entre les régulateurs, afin d'atteindre l'objectif commun de croissance et d'innovation et de promouvoir le bien-être des consommateurs individuels. À cette fin, le CEPD facilitera des discussions entre experts et praticiens de l'Union européenne et des États-Unis, en commençant par l'organisation, le 2 juin 2014 à Bruxelles, d'un séminaire auquel participeront plusieurs experts des services concernés de la Commission.

La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui consacre le droit au respect de la vie privée et familiale (article 7) et le droit à la protection des données (article 8), est effectivement devenue une référence importante dans les mécanismes législatifs de l'Union, tant pour les institutions européennes lorsqu'elles proposent et adoptent une législation que pour les juridictions européennes lorsqu'elles contrôlent sa légalité. L'arrêt récent de la Cour de justice du 8 avril 2014 déclarant invalide la directive 2006/24/CE sur la conservation des données en est un exemple particulièrement révélateur. Le CEPD continuera de remettre des avis à la Commission et aux autres institutions à tous les stades du processus législatif, afin de garantir la conformité de la nouvelle législation avec la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

**(signé)**

Peter HUSTINX

Cc: Viviane REDING, vice-présidente de la Commission européenne.  
Catherine Day, secrétaire général de la Commission européenne.  
Françoise LE BAIL, directeur général de la DG Justice.  
Marie-Hélène BOULANGER, chef de l'unité «Protection des données», DG Justice  
Philippe RENAUDIÈRE, délégué à la protection des données, Commission européenne.